

WPD primée pour le projet éolien des Hauts de l'Armançon

Mardi 1er décembre l'entreprise WPD, implantée à Dijon, et qui avait déjà œuvré sur le parc éolien de Quincy-le-Vicomte, a été récompensée lors des Trophées de la participation et de la concertation pour le travail mené dans le cadre du projet des Hauts de l'Armançon.

Par **Élodie BIDAULT** - Hier à 19:26 - Temps de lecture : 3 min

| | Vu 97 fois



Le site où devraient être implantées les 18 éoliennes d'ici quelques années. Photo WPD

Pourquoi l'entreprise WPD a déposé une candidature ?

C'est la première fois depuis que le concours existe que le groupe WPD, qui possède notamment une agence à Dijon, décide de tenter sa chance aux Trophées de la participation et de la concertation. Cette compétition organisée par le Think Tank français Décider Ensemble, célèbre cette année sa quatrième édition.

« On a trouvé que notre projet de parc éolien des Hauts de l'Armançon correspondait bien à l'esprit de ce concours et que c'était l'occasion pour nous de mettre en avant nos bonnes pratiques. Même si le projet part d'une volonté de trois communes, c'est nous, en tant que société, qui avons déposé le dossier de candidature en septembre pour concourir dans la catégorie des sociétés privées.

Pour nous, c'est vraiment le moyen de montrer l'importance qu'ont la concertation et l'information dans la réussite d'un projet comme celui-ci », explique Anne Jaulain, chef de projets chez WPD.

Pourquoi ce dossier a fait la différence ?

« Depuis le départ, les élus ont souhaité que ce projet ne soit pas qu'un projet éolien, et que celui-ci prenne bien en compte l'aspect environnemental, la biodiversité, mais aussi la population. Alors depuis quatre ans, on s'efforce d'utiliser un maximum d'outils pour répondre à toutes ces attentes », confient les acteurs de WPD, qui ont très vite misé sur la concertation.

« Une première action a d'ailleurs eu lieu dès la fin du premier semestre 2016, puis tout s'est enchaîné. Outre les outils classiques telles que les permanences par exemple, on a souhaité intégrer d'autres procédés comme une campagne de porte-à-porte pour recueillir les avis, des expositions publiques et des conférences, des visites de [l'actuel parc éolien de Quincy-le-Vicomte situé à quelques kilomètres](#) , le recours à la réalité virtuelle et aux maquettes 3D. On a vraiment voulu que tout le monde soit associé à ce projet afin que ce dernier soit mieux accueilli, mieux compris », détaille Lola Bluwol, responsable de communication au sein de l'entreprise.

Et la chef de projets d'ajouter : « Quant au volet environnemental, on ne l'a pas oublié. On a d'ailleurs associé les différents syndicats, les exploitants agricoles, les fédérations de chasse et de pêche, à notre réflexion. Pour construire un projet comme celui-ci, il est essentiel de s'appuyer sur le tissu local ».

Qu'est-ce que cette récompense va apporter à la société ?

Pour WPD, pas de doute : « Cette récompense va servir de vitrine pour nos futurs projets. C'est une réelle opportunité de faire connaître notre démarche et notre façon de travailler », fait remarquer Lola Bluwol. Et Anne Jaulain de poursuivre : « Montrer ce que l'on sait faire aux autres est important et ce trophée va nous y aider, mais être lauréat va nous permettre aussi, en interne, d'évaluer notre travail, de voir ce que l'on peut améliorer, de prendre plus de recul sur nos projets... », indique-t-elle.

Gros plan sur ce projet éolien

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon concerne essentiellement trois communes : Aisy-sur-Armançon, Cry et Nuits ; toutes trois situées dans l'Yonne, mais en bordure de la Côte-d'Or. D'ailleurs, le village de Rougemont, qui dispose d'une partie des terrains où seront implantées les éoliennes, bénéficiera de retombées locatives en tant que propriétaire foncier. Pour rappel, ce parc devrait se composer de 18 mâts de dernière génération d'environ 160 mètres de haut et devrait permettre d'alimenter près de 220 000 personnes chaque année en énergie verte, soit près des deux tiers de l'Yonne. Porté par ces trois communes qui

souhaitent développer leur territoire et s'assurer des retombées économiques en mettant à disposition du foncier local (80 % au total), ce projet éolien, initié en 2016, pourrait être lancé en 2024. Depuis les premières réflexions engagées sur le sujet, ce projet a été marqué par une approche nouvelle, davantage axée sur la communication et la concertation avec les élus et les habitants des territoires concernés.